

SAINT REMI, VINGT-DEUXIÈME ABBÉ DE SAINT-OYEND, ET ARCHEVÊQUE DE LYON

(875)

Fêté le 28 octobre

Saint Remi naquit dans les Gaules sur la fin du 8^e ou au commencement du 9^e siècle. L'histoire ne nous a transmis ni le nom de sa famille, ni celui du lieu de sa naissance. Ses qualités éminentes le firent bientôt apprécier par l'empereur Lothaire qui l'appela à sa cour et lui confia les fonctions de grand-maître de sa chapelle, dignité qui répondait à celle de grand aumônier de France. A la mort de l'évêque de Lyon, Amolon, arrivée le 31 mars 851, saint Remi fut chargé par l'empereur d'administrer les biens de cette Eglise, et bientôt il fut élu et consacré archevêque de cette ville. Les dignités qui s'accumulaient ainsi sur sa tête ne servirent qu'à faire briller son mérite. L'abbaye de Saint-Oyend, située dans son diocèse, fut encore confiée à son gouvernement, et il unit ainsi dans sa personne le titre d'abbé à celui d'évêque, comme l'avaient déjà fait quelques-uns de ses prédécesseurs. Cependant les charges de l'épiscopat ne l'empêchaient pas de veiller aux intérêts de ses religieux, et il sut profiter de son crédit auprès de l'empereur Lothaire pour défendre son abbaye contre les usurpations des seigneurs du voisinage.

Les temps étaient alors difficiles pour l'Eglise de France. Dépouillée d'une partie de ses biens par les maheurs de la guerre, affaiblie dans sa discipline par la faute même de ses pasteurs, elle avait au moins conservé sa foi dans toute sa pureté, lorsqu'un moine allemand, nommé Gothescalc, vint troubler cette paix par des discussions inopportunes. Il fut condamné dans un concile tenu à Quercy (849), déposé de l'ordre de prêtrise, fouetté publiquement et relégué dans les prisons du monastère d'Hautvillers. Saint Remi montra dans cette occasion autant de zèle que de prudence. Il adressa à Hincmar, archevêque de Reims, un ouvrage intitulé : *Traité touchant les trois lettres*, dans lequel il se plaint de la manière cruelle dont on a traité ce malheureux moine, et prouve que plusieurs choses qu'on lui reprochait étaient l'enseignement même des saints Pères; que d'autres étaient des opinions libres, adoptées par les hommes les plus respectés dans l'Eglise, et que, sur un point seulement, Gothescalc était évidemment condamnable, s'il soutenait que nous avons le libre arbitre seulement pour faire le mal, mais que nous ne l'avons pas pour faire le bien. Saint Remi expose d'une manière lumineuse la doctrine de saint Augustin sur la prédestination de la grâce. «On a très peu d'écrits de ce siècle, dit dom Rivet, où il se trouve plus de théologie, plus d'ordre, plus de méthode, plus de force de raisonnement, plus d'érudition, plus de netteté et de précision de style». Le zèle un peu trop ardent d'Hincmar ne pouvait s'accommoder de ces tempéraments; mais il oubliait que la vérité se persuade et ne se commande pas. Il assembla un nouveau concile à Quercy-sur-Oise (853), et y fit rédiger quatre articles auxquels saint Remi répondit (854) par le livre intitulé : *De la nécessité de s'attacher inviolablement à la vérité de l'Ecriture sainte et de suivre fidèlement l'autorité des Pères de l'Eglise*. L'année suivante (855) il convoqua un concile à Valence, et y fit confirmer la doctrine qu'il avait développée dans ses ouvrages. Les évêques qui composaient cette assemblée condamnèrent les quatre articles de Quercy. Saint Remi, en prononçant le dogme de la grâce, prononça, avec les autres évêques, anathème à quiconque nierait la liberté humaine et professerait que, par la puissance divine, quelqu'un est prédestiné au mal comme s'il ne pouvait faire autre chose. Les six canons de doctrine rédigés dans ce concile furent insérés dans ceux du concile de Langres, que saint Remi présida en 859, et le pape Nicolas I^{er} leur donna son approbation. Mais toutes ces luttes que le saint évêque soutenait pour défendre la pureté de la foi ne laissaient pas de contrister son âme, parce qu'il voyait une espèce de scission s'opérer dans l'épiscopat de France.

Malgré les dissentiments qui se manifestèrent plusieurs fois entre saint Remi et Hincmar, ces deux grands prélats furent toujours unis par les liens de la charité sacerdotale. Ils étaient alors les oracles de l'Eglise de France et l'âme des conciles. Il n'y eut, dans ce temps, aucune assemblée importante d'évêques à laquelle saint Remi n'ait assisté et souvent présidée. Nous le retrouvons, en 860, au concile de Touzi, près de Toul; à celui de Soissons, en 866; enfin à ceux de Verhedes (869), d'Attigny (870) et de Douzi, près de Mouzon (871).

Le zèle de saint Remi pour le bien général de la religion ne l'empêchait pas de veiller aux intérêts particuliers de son diocèse. Le titre d'abbé, qu'il portait, témoigne assez de l'intérêt qu'il prenait aux institutions monastiques, et il en donna plusieurs fois des preuves par les règlements qu'il dressa dans différents conciles. Il désirait surtout voir fleurir dans les cloîtres, avec les vertus religieuses, l'amour des lettres, presque partout affaibli par le malheur des temps. Outre les deux ouvrages, dont nous avons parlé, il a composé un troisième, intitulé : *Solution d'une question touchant la condamnation générale de tous les hommes par Adam, et la délivrance spéciale des élus par Jésus Christ*. C'est un traité dogmatique où il discute clairement les questions relatives à la prédestination, d'après les principes de saint Paul et de saint Augustin. Il s'efforça aussi de réconcilier avec le saint-Siège Lothaire II, roi de Lorraine et de

Bourgogne, qui avait répudié indignement Teuteberge et épousé Valdrade; mais son zèle échoua devant l'inflexibilité du pape Nicolas I^{er} et la mauvaise volonté du prince. Saint Remi fit aussi plusieurs réglemens particuliers pour son église et établit la congrégation des chanoines de Lyon, en soumettant les prêtres de Saint-Just à un abbé particulier.

Tant d'oeuvres, inspirées par le zèle le plus pur, lui concilièrent l'affection de tous les gens de bien. Après une vie si bien remplie, Dieu l'appela à lui le 28 octobre 875, et son corps fut inhumé dans l'église de saint-Just. Ses reliques furent levées de terre en 1287, et transférées le 16 décembre dans l'église cathédrale de Saint-Jean. Sa mémoire est honorée le jour de sa mort, ...

Dans : Les Petits Bollandistes : *Vies des saints*, tome 13